

■ VIGNETTE RESIDENTIELLE

Tout propriétaire ou détenteur d'une voiture immatriculée à son nom et inscrit au registre de population de la commune à une adresse sise dans le secteur de voies publiques soumis au stationnement résidentiel peut faire une demande pour une telle vignette, max. 2 vignettes par ménage.

a) Vignette permanente

Chaque ménage sis dans le secteur [CENTRE, OUEST, SUD, MAN] a droit à deux vignettes permanentes (établies pour l'année en cours, renouvelées d'année en année, 48€/an/vignette), avec au maximum une immatriculation sur une même vignette.

b) Vignette provisoire

Chaque ménage sis dans le secteur [CENTRE, OUEST, SUD, MAN] a droit à une vignette provisoire pour:

- une voiture de remplacement (provisoire);
 - une ou plusieurs voitures immatriculées à l'étranger (si demande pour obtention d'une vignette permanente en cours)
- Établie pour une durée adaptée, max. 6 mois [24€/semaine, non remboursable].

c) Vignette 'visiteur'

Chaque ménage sis dans le secteur [CENTRE, OUEST, SUD, MAN] a droit à une vignette 'visiteur' par année pour membres de la famille qui séjournent auprès du demandeur pour une période prolongée.

Établie pour une durée adaptée, max. 3 mois [24€/semaine, non remboursable].

■ VIGNETTE DE STATIONNEMENT PROFESSIONNEL

Pour des entreprises professionnelles lors de travaux auprès de résidents (travaux de construction/maintenance ou soins médicaux / soins de santé à domicile).

Max. 3 immatriculations pour une durée de 1, 3, 6 ou 12 mois [30€/mois, non remboursable].

■ VIGNETTE DE PARCAGE POUR CAMIONNETTES

La vignette est gratuite et une vignette par ménage sis dans la commune d'Echternach peut-être distribuée. Elle est établie pour une année et renouvelée d'année en année.



■ VIGNETTE RESIDENTIELLE

Jeder Besitzer oder Halter eines Pkw (soweit dieser auf den Halter angemeldet ist), welcher im Einwohnerregister der Gemeinde innerhalb der oben angeführten Parkzonen gemeldet ist, kann eine Vignette beantragen – max. 2 Vignetten pro Haushalt.

a) „Vignette permanente“

Jeder Haushalt, der in den Parkzonen [CENTRE, OUEST, SUD, MAN] gemeldet ist, darf bis zu zwei „Vignetten permanentes“ beantragen (zum 1. Januar, verlängert sich jährlich, 48€/Jahr/Vignette). Pro Vignette kann nur ein Pkw angemeldet werden.

b) „Vignette provisoire“

Jeder Haushalt, der in den Parkzonen [CENTRE, OUEST, SUD, MAN] gemeldet ist, kann eine „Vignette provisoire“ beantragen für:

- Ersatzfahrzeuge/Leihwagen;
 - eigene Fahrzeuge mit ausländischer Zulassung (wenn ein Antrag für eine „Vignette permanente“ gestellt wurde).
- Ausstellung nach Bedarf, max. 6 Monate [24€/Woche, keine Rückerstattung].

c) „Vignette visiteur“

Jeder Haushalt, der in den Parkzonen [CENTRE, OUEST, SUD, MAN] gemeldet ist, kann eine „Vignette visiteur“ beantragen für Personen, die bei ihnen aus familiären Gründen länger zu Besuch sind (eine Vignette/Jahr).

Ausstellung nach Bedarf, max. 3 Monate [24€/Woche, keine Rückerstattung].

■ VIGNETTE DE STATIONNEMENT PROFESSIONNEL

Für Unternehmen, im Rahmen von Bau- und Montagearbeiten oder medizinisch/pflegerischer Betreuung bei Anwohnern.

Max. drei Fahrzeuge pro Vignette für 1, 3, 6 oder 12 Monate [30€/Woche, keine Rückerstattung].

■ VIGNETTE DE PARCAGE POUR CAMIONNETTES

Die Parkvignette für Kleinlaster ist kostenlos und es kann maximal eine Vignette pro in Echternach gemeldetem Haushalt ausgestellt werden. Sie ist für ein Jahr gültig und wird jährlich verlängert.



■ PRÉFACE

Le Conseil communal de la Ville d'Echternach, dans sa séance du 14 décembre 2020, a voté l'extension et l'adaptation du règlement de stationnement qui prévoit de nombreux changements :

- Extension du stationnement résidentiel sur toute la localité ;
- Introduction de secteurs de stationnement ;
- Introduction du stationnement payant sur l'ensemble du centre d'Echternach ;
- Adaptations ponctuelles des modalités de parage/stationnement ;
- Extension de la zone 'Stationnement interdit aux camionnettes, excepté certains jours et heures' ;
- Introduction d'une vignette de stationnement professionnel ;
- Introduction d'une vignette de parage pour camionnettes.

■ VORWORT

Der Gemeinderat der Stadt Echternach entschied in seiner Sitzung vom 14. Dezember 2020 den Ausbau und die Anpassung des Parkraumreglements, was folgende Änderungen mit sich bringt:

- Erweiterung des „Stationnement résidentiel“ auf die ganze Ortschaft;
- Einführung von neuen Parkzonen;
- Erweiterung des kostenpflichtigen Parkens im gesamten Zentrum von Echternach;
- Punktuelle Änderungen der Parkmodalitäten;
- Ausbau des flächenhaften Parkverbots für Kleinlaster [„camionnettes“];
- Einführung einer ‚Vignette de stationnement professionnel‘;
- Einführung einer Parkvignette für Kleinlaster [„camionnettes“].



Kontakt / Contact:

Tél.: +352 72 92 22 - 1
secretariat@echternach.lu
service.technique@echternach.lu

Öffnungszeiten | Heures d'ouverture

Montag | Lundi
08.30 - 11.30 h & 14.00 - 16.30h
Réception, Bureau de la Population, Etat Civil, Recette:
16.30 - 19.00 h.

**Dienstag - Donnerstag
Mardi à Jeudi:**
08.30 - 11.30 h &
14.00 - 16.30 h

Freitag | Vendredi
08.30 - 13.00 h.

Ville
d'**ECHTERNACH**
www.echternach.lu

Administration Communale | Hôtel de Ville
2, Place du Marché | L-6460 Echternach

Adresse postale:
B.P.22 | L-6401 Echternach
Tél.: +352 72 92 22 - 1
Fax: +352 72 92 22 - 51

kacom.lu | Fotos: Mykyta Thill, shutterstock zhuikovlad, Norbert9, Nadine Scholtes





Introduction des secteurs de stationnement

L'objectif du concept de stationnement résidentiel est de faciliter le stationnement des résidents d'Echternach près de leur domicile et de favoriser en même temps l'utilisation des transports en commun et la mobilité douce [marche à pieds, vélos].

Dans le cadre du nouveau concept de stationnement, quatre secteurs de stationnement ont été définis.

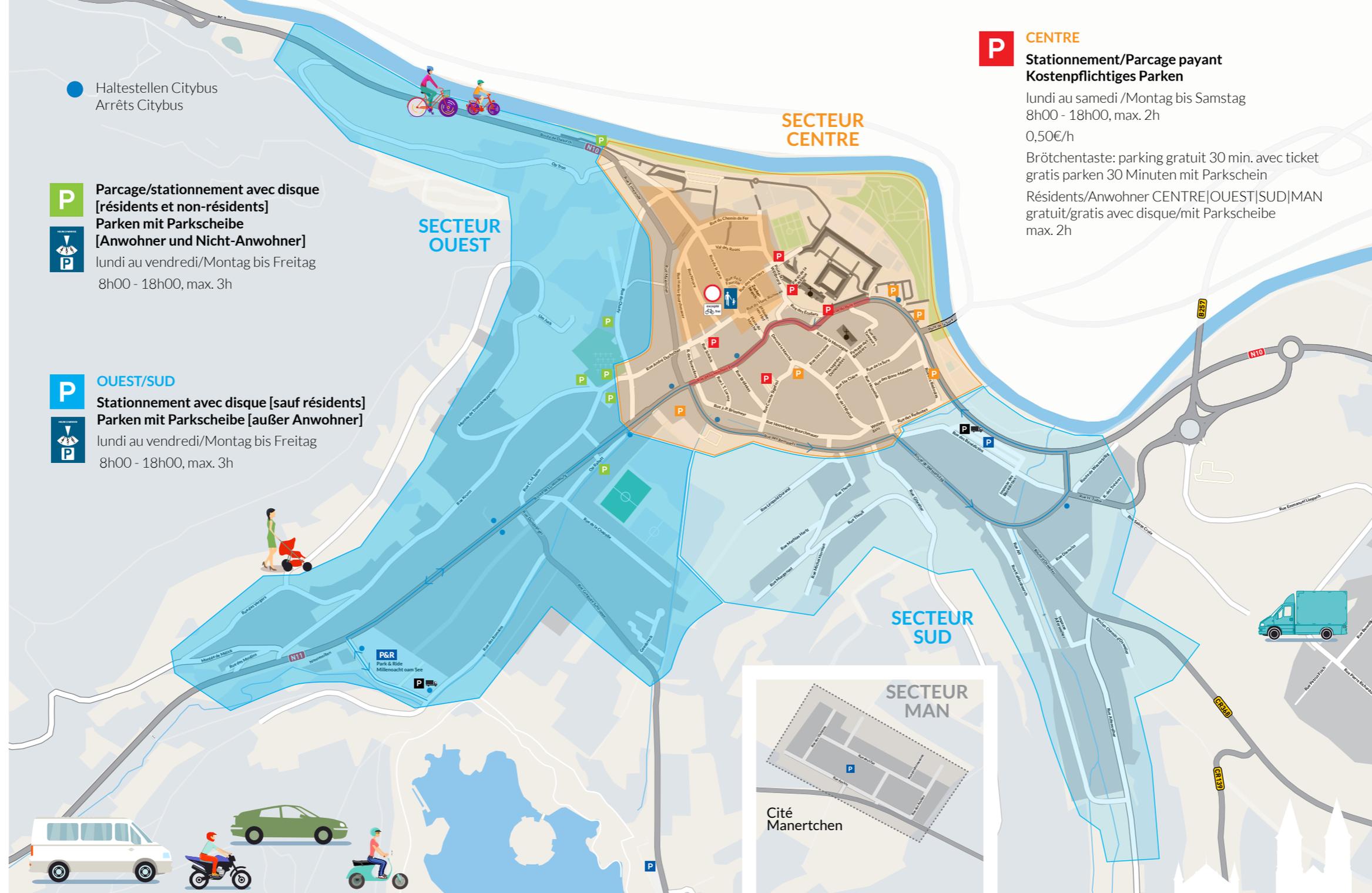
- Le secteur « CENTRE »
- Le secteur « OUEST »
- Le secteur « SUD »
- Le secteur « MAN »

Einführung von neuen Parkzonen

Ziel des neuen Parkraumkonzeptes ist es, den Einwohnern von Echternach die Suche nach einem Parkplatz in der Nähe ihres Zuhauses zu vereinfachen und gleichzeitig die Nutzung von öffentlichen Verkehrsmitteln und die sanfte Mobilität [zu Fuß gehen, Fahrrad fahren] zu fördern.

Im Rahmen des neuen Parkraumkonzeptes wurden vier neue Parkzonen definiert:

- Parkzone « CENTRE »
- Parkzone « OUEST »
- Parkzone « SUD »
- Parkzone « MAN »



● Haltestellen Citybus
Arrêts Citybus

P **Parcage/stationnement avec disque [résidents et non-résidents]**
Parken mit Parkscheibe [Anwohner und Nicht-Anwohner]

lundi au vendredi/Montag bis Freitag
8h00 - 18h00, max. 3h

P **OUEST/SUD**
Stationnement avec disque [sauf résidents]
Parken mit Parkscheibe [außer Anwohner]

lundi au vendredi/Montag bis Freitag
8h00 - 18h00, max. 3h

P **CENTRE**
Stationnement/Parcage payant
Kostenpflichtiges Parken

lundi au samedi /Montag bis Samstag
8h00 - 18h00, max. 2h
0,50€/h
Brötchentaste: parking gratuit 30 min. avec ticket
gratis parken 30 Minuten mit Parkschein
Résidents/Anwohner CENTRE|OUEST|SUD|MAN
gratuit/gratis avec disque/mit Parkscheibe
max. 2h

P **CENTRE**
Stationnement/Parcage payant [sauf résidents]
Kostenpflichtiges Parken [außer für Anwohner]

lundi au samedi /Montag bis Samstag
8h00 - 18h00, max. 2h
(Parking A Kack: 4h)
0,50€/h
Brötchentaste: parking gratuit 30 min. avec ticket
gratis parken 30 Minuten mit Parkschein
Résidents/Anwohner CENTRE gratuit/gratis, max. 48h
Résidents/Anwohner OUEST|SUD|MAN gratuit/
gratis avec disque/mit Parkscheibe, max. 2h
(Parking A Kack: 4h)

P **Stationnement sans limitation de durée spécifique**
Parken ohne zeitliche Begrenzung

Parkings Lac / Millenoacht & Bénédictins, max 48h.
Secteur MAN (Manertchen), aucune disposition
spécifique concernant le stationnement n'est prévue à
l'heure actuelle.
In der Parkzone „MAN“ [Manertchen] ist keine spezi-
fische Reglementierung des Parkraums geplant.

P **Stationnement pour camionnettes**
Parken für Kleinlaster

Secteur CENTRE|OUEST|SUD|MAN:
stationnement interdit dans toutes les rues et par-
kings d'Echternach (excepté du lundi au samedi, 8h00
- 18h00).
Parcage avec „vignette de parcage pour camionnettes“
seulement sur les places désignées aux parkings Par-
kings Lac / Millenoacht & Bénédictins.
Das Parken von Kleinlastern verboten auf öffentlichen
Straßen und Parkplätzen (Ausnahme: Montag bis Sam-
stag, 8h00 - 18h00).
Parken ist nur mit „Vignette de parcage pour camion-
nettes“ auf den ausgezeichneten Flächen auf den Park-
plätzen Lac / Millenoacht & Bénédictins möglich.